



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 20

Troyes, le lundi 23 mai 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 26 excès de vitesse ;
- 8 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 2 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 22 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 6 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 9 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 20 faits de refus de priorité ;
- 19 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 11 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

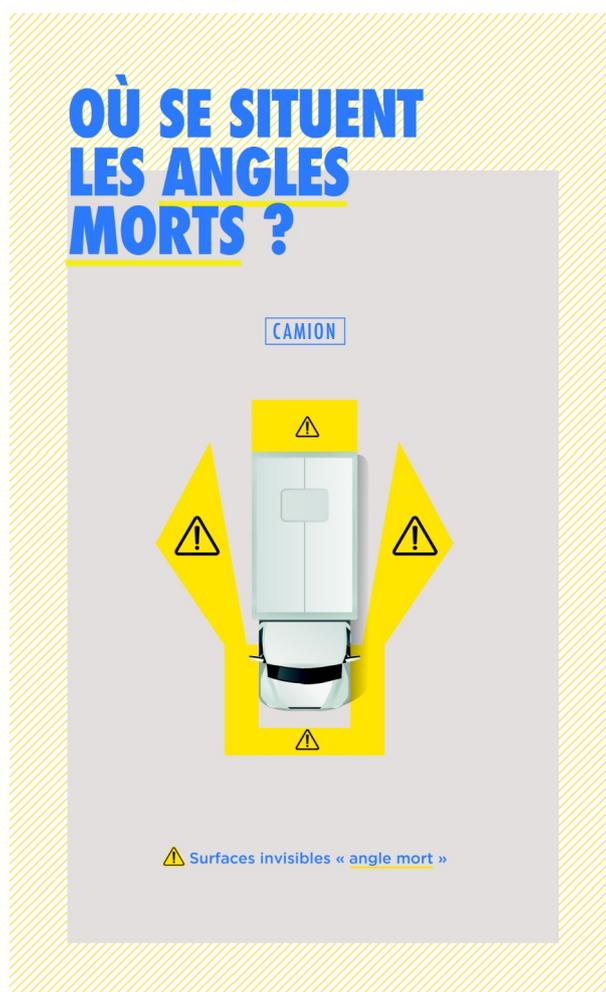
Période	Secteurs des contrôles
Mardi 24 mai - matin	Boulevard Jules Guesde - Pont-Sainte-Marie
Mardi 24 mai - matin	RD 53 Torvilliers / Prugny
Mercredi 25 mai - après-midi	Boulevard Pompidou - Troyes
Mercredi 25 mai - nuit	RD 619 Fontaine-les-Grès
Jeudi 26 mai - après-midi	RD 396 Bar-sur-Aube / Limite département 51
Vendredi 27 mai - après-midi	RD 610 Rocade Troyes
Samedi 28 mai - après-midi	RD 442 Le Pavillon-Sainte-Julie

Angles morts des véhicules lourds

- 3% des accidents mortels sont dus à un angle mort ;
- 10% des accidents mortels de piétons sont dus à un angle mort ;
- 3% des accidents mortels d'usagers d'un deux-roues motorisé sont dus à un angle mort ;
- 8% des accidents mortels de cyclistes sont dus à un angle mort.

Sur la route, les vélos, motos, scooters, engins de déplacement personnel motorisés et piétons sont plus petits et moins visibles qu'une voiture pour les conducteurs de véhicules lourds, et se retrouvent ainsi facilement hors de leur champ de vision, dans leurs angles morts.

Ces zones dont les usagers vulnérables méconnaissent souvent l'ampleur, sont à l'origine d'accidents graves, parfois mortels. Pour améliorer cette situation, les véhicules lourds (poids-lourds, bus, cars) doivent désormais apposer une signalisation matérialisant leurs angles morts, pour mieux les indiquer aux usagers vulnérables qui circulent à proximité.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr
@Prefetaube
@Prefet10